



FEILLENS

C O N S E I L M U N I C I P A L

Procès-verbal de la séance du 5 juin 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 5 juin 2025 à 20 heures, au lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Guy BILLOUDET, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Guy BILLOUDET, René BORNAREL, Laurence BOYER, Martine CARILLIER, Bertrand CHAMBARD, Nathalie CHANUT, Jean-Pierre CONDEMINE, Justine DESNOYER, Raphaëlle DUBY, Gilles DUMAS, Christian FAVRE, Jean-Yves GONOD, Sarah GONOD, Francis GOYON, Elvire JOLY, Françoise MENDES, Guy MONTERRAT, Victoria POLI (arrivée à 20h10), Catherine RENOUD-LYAT, Nathalie VERMEL.

Etaient excusés :

Mmes et MM. Arnaud DELALANDE (a donné pouvoir à Catherine RENOUD-LYAT), Denis VAISSAUD (a donné pouvoir à Nathalie CHANUT), Odile VERNE (a donné pouvoir à Francis GOYON).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * *

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise MENDES

-o-

Le Maire communique l'état civil de la commune depuis la séance du 10 avril 2025 :
6 décès, 3 naissances, 3 mariages.

-o-

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025 par 21 voix pour et 1 abstention (Gille Dumas, absent le 10 avril). Victoria Poli, arrivée à 20h10 était absente au moment du vote.

----- 20h10 arrivée de Victoria Poli -----

7 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

❖ URBANISME (Bertrand Chambard) :

La commission s'est réunie le 13 mai (11 déclarations Préalables, 2 Permis de Construire) ; la prochaine commission se tiendra le jeudi 10 juillet à 19h00.

⇒ G. Dumas demande quelles sont les règles du PLUi concernant la distance à respecter par rapport aux rivières et le droit / L'interdiction de remblayer. Cette question nécessite une réponse précise et technique qui sera donc apportée plus tard.

G. Dumas demande également, suite à l'affichage du permis de démolir de la Maison Boyat, quel sera le coût de la destruction, celui-ci n'apparaissant pas dans le budget. Il s'interroge de savoir si, pour pouvoir démolir, le budget doit être prévu, et le cas échéant voté, par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire lui explique que l'acquisition de cette propriété s'est faite via un portage par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, qui est donc juridiquement propriétaire de la maison. Le coût de la destruction sera intégré aux prochaines échéances, étalé sur les 3 dernières années de remboursement, et donc apparaitra à compter du budget 2026.

Ce qui interpelle G. Dumas, c'est que cela signifie que la démolition va pouvoir intervenir alors même que la dépense n'a pas encore été approuvée par l'assemblée délibérante et il demande donc ce qu'il se passerait si le Conseil venait à voter contre. Monsieur le Maire lui rappelle que la question se pose pour toutes les dépenses engagées entre le 1^{er} janvier et le vote du budget, et ce tous les ans.

❖ ENVIRONNEMENT -DEVELOPPEMENT DURABLE -ASSAINISSEMENT (Elvire Joly)

- semaine de l'environnement : le programme complet ne pourra pas être reconduit en 2026 du fait de la période de réserve imposée pour les élections municipales ; seule l'intervention du Repair'Café sera maintenue, et peut-être le nettoyage de la nature
- piégeage des frelons asiatiques : une convention a été passée par la commune, qui a pu récupérer les pièges qui seront posés par les services techniques
- l'ARS a proposé un webinaire sur le Plan Régional Santé Environnement et plus particulièrement sur la Santé et l'adaptation au changement climatique, dont le lien sera transmis à l'ensemble des élus

❖ CITOYENNETE – TRANQUILLITE PUBLIQUE (Jean-Pierre Condemine)

Plusieurs actions avec les écoles sont programmées courant juin :

- Le 12 juin, visite de la Mairie par la classe de Grande Section de maternelle
- Le 16 juin : remise des Permis Piétons
- Le 23 juin : remise des Permis Internet

❖ AFFAIRES SCOLAIRES (Catherine Renoud-Lyat)

- la remise des dictionnaires au élèves de CM2 se fera le 22 juin à l'école privée et le 27 juin à l'école publique
- AG de l'ADMR : l'antenne locale est la seule a avoir un bilan financier positif grâce au financement de la Communauté de Communes et de la Commune ; 19 familles sont aidées, 174 séniors, 9 personnes en situation de handicap ; 139 pour du ménage et 75 en téléassistance.

❖ INFORMATION - COMMUNICATION (Christian Favre)

Le nouveau panneau lumineux sera installé début juillet ; contrairement au panneau actuel, le nouveau contrat prévoit une option d'achat à l'issue des 5 années de location

❖ BATIMENTS - VOIRIE (Guy Monerrat)

- les travaux Maison Lacharme sont presque finis, les services techniques ont repeint les volets
- la résine a été posée sur les terrains de tennis
- les travaux d'aménagement du virage Chemin de Cernay vont débuter : le chemin piétonnier permettra d'envisager les aménagements futurs
- la nouvelle balayeuse a été reçue le 24 avril, ainsi que l'autolaveuse pour la Maison des Associations
- les travaux de point-à-temps seront fait en juin

G. Dumas demande où en sont les travaux route du Poux : il lui est répondu qu'une partie de la réception des travaux se fera en juin, mais que la commune est encore dans l'attente de certaines entreprises.

4 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

• Acquisition de concession de cimetière :

O-54/ N. CATHERIN pour 30 ans

• Renouvellement de concession de cimetière :

I-45/ A. PAGNON pour 15 ans ; E-16/ N. et V. COUTURIER pour 30 ans ; L-31/ G. JACQUET pour 15 ans

5 – CESSION CHEMIN DE CERNAY

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 5 septembre 2024, la commune a convenu de céder une partie de la parcelle AK 150, renommée AK 150p, aux propriétaires de la parcelle AK 439, tout en conservant une bande le long de la voirie (partie en jaune sur le plan d'alignement joint à la présente délibération). Après bornage des parcelles, Monsieur le Maire propose que la cession se fasse pour un montant de 8 500 €, ce qui est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

6 – JURY D’ASSISES 2026

Monsieur le Maire explique que, par arrêté préfectoral du 16 mai 2025, la commune de Feillens doit fournir 3 noms pour composer les jurés d’assises de l’année 2026. Pour ce faire, elle doit tirer au sort, parmi les personnes inscrites sur les listes électorales, 3 fois plus de noms, soit 9 personnes.

Il rappelle que ne doivent pas être retenues les personnes n’ayant pas atteint l’âge de 23 ans au cours de l’année 2026, soit les personnes nées après le 31 décembre 2003. Par ailleurs, peuvent être dispensées, mais uniquement si elles en font elles-mêmes la demande, les personnes âgées de plus de 70 ans, les personnes n’ayant pas leur résidence principale dans le Département, et les personnes invoquant un motif grave qui devra être étudié par une commission.

A l’issue du tirage au sort, la liste des jurés susceptibles d’être retenus pour la commune est la suivante :

1. BADEY Christelle, Ep. CARRIAS – 185 rue de l’Eglise
2. BOYAT Yvette, Ep SAUNIER – 1070 route de Brux
3. CARBONNIER Christophe – 80 impasse de la Romaine
4. CATHERIN Paul – 810 route de Bâgé
5. CURT Gérard – 340 chemin des Verraies
6. DUBY Jacky – 1025 Grande Rue
7. GUERIN Pierre-Yves – 864 Grande Rue
8. MORAIS Marie-José, Ep. ABREU GOMES – 575 Route des Chèvres
9. MURPHY Carlie – 675 route des Baisses

7 – CONVENTION AVEC LA CARSAT EN VUE D’UNE PERMANENCE EN MAIRIE

Monsieur le Maire explique que la commune a conclu un partenariat avec la CARSAT pour l’instauration d’une permanence en Mairie les mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Pour organiser cette permanence, qui débutera à compter du 1^{er} juillet 2025, il convient de définir les conditions dans lesquelles la CARSAT sera autorisée à utiliser les locaux, au travers d’une convention jointe qui a été transmise à l’ensemble des élus. Ces derniers approuvent ladite convention à l’unanimité.

8 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part au conseil de deux courriers reçus :
 - l’un de l’Association Feillens Nouvel Elan qui demande de suspendre le permis de démolir de la Maison Boyat : Monsieur le Maire recevra le président de l’association en Mairie
 - l’autre d’habitants de la route du Poux qui se plaignent de l’état de la route et du non achèvement des travaux qui durent depuis longtemps : les élus conçoivent que la situation est désagréable pour les riverains mais rappellent que les retards ne sont pas de leur fait – une réponse écrite sera apportée
- l'emprunt court terme souscrit par la commune en juillet 2024 pour pallier des difficultés de trésorerie a été remboursé en mai
- Eugénie Giroud, qui occupait le poste de comptable à la Mairie depuis près de 20 ans va quitter ses fonctions au 1^{er} juillet : un appel à candidature a été fait pour trouver un remplaçant
- La maison des associations sera officiellement inaugurée le 13 juin et une porte ouverte sera organisée de 14 juin matin
- Le 10 juin sera organisée une réception en l’honneur des judokas ayant brillé par leurs résultats pendant l’année
- Le déménagement de la maison de retraite se fera le 17 juin
- La mise en route de la nouvelle usine de Valentin Traiteur (Roland Monerrat) se fera en août
- Le Tour de l’Ain partira de Feillens le 6 août
- Le prochain conseil municipal devrait se tenir le 10 juillet à 20h00

-0-

L’ordre du jour étant épousé, la séance est levée 21h30.

-0-

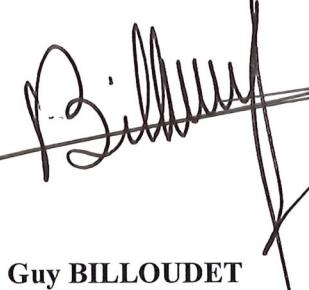
Fait en mairie de Feillens, le 6 juin 2025

La Secrétaire de séance,

Le Maire



Françoise MENDES


Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

